



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**  
**Sous-Direction de la Politique de Formation**  
**et d'Education**  
**Bureau des Examens et Certification**  
1 ter, avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
Claudine Lévy  
tél. : 01.49.55.52 79  
Fax : 01.49.55.48 88

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDPOFE/N2006-2096**  
**Date: 04 octobre 2006**

Date de mise en application : **rentrée scolaire 2006**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

**Annule et remplace :**

Les notes de service :

DGER/POFEGTP/N°2003-2087 du 25/11/03

DGER/POFEGTP/N°2004-2112 du 29/11/04

à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 10

**Objet :** Instructions concernant les épreuves du baccalauréat technologique série STAV

**Bases juridiques :** Arrêté du 24 août 2006 relatif à la série STAV du baccalauréat technologique préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique.

Arrêté du 24 août 2006 définissant pour la série STAV du baccalauréat technologique les conditions dans lesquelles la note attribuée à certaines épreuves peut prendre en compte des résultats obtenus en cours d'année scolaire.

Note de service DGER/POFEGTP/N°2003-2033 du 7 mars 2003 (EPS)

Note de service DGER/POFEGTP/N°2003-2077 du 20 octobre 2003

**Résumé :** La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de l'évaluation de la série STAV du baccalauréat technologique.

**MOTS-CLES :** BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE, EVALUATION, EPREUVES

**Destinataires**

Pour exécution :

- Administration centrale
- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Inspection générale de l'agriculture
- Hauts-commissariats de la République des TOM
- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts
- Inspection de l'enseignement agricole
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de l'évaluation de la série STAV du baccalauréat technologique mis en place à partir de la rentrée scolaire 2006.

Elle abroge les notes de service suivantes :  
DGER/POFEGTP/N°2003-2087 du 25/11/03  
DGER/POFEGTP/N°2004-2112 du 29/11/04

## I - EPREUVES OBLIGATOIRES ET EPREUVES FACULTATIVES

L'examen du baccalauréat technologique série STAV comporte :

- **des épreuves obligatoires** qui portent sur les matières des enseignements obligatoires du cycle terminal de la série concernée.

- **des épreuves facultatives** qui portent sur les enseignements facultatifs suivants, que propose éventuellement l'établissement : langue vivante 2, pratiques physiques et sportives, hippologie et équitation, pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles.

Les candidats peuvent s'inscrire au plus à deux épreuves facultatives.

Les notes attribuées aux épreuves obligatoires et facultatives prennent en compte des **résultats obtenus en cours d'année** scolaire selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et précisées dans la présente note.

Pour les candidats de la voie scolaire ayant suivi les classes de première et terminale préparatoires à la série STAV dans un établissement agricole public ou privé sous contrat, à l'exception de l'épreuve E3 et des épreuves facultatives, les résultats pris en compte, exprimés en points entiers, sont :

- d'une part : les résultats des épreuves ponctuelles, anticipée et terminales définies nationalement ;

- d'autre part, les résultats obtenus en cours de scolarité à un ou plusieurs contrôles en cours de formation (CCF).

**Il convient de répartir les CCF sur les 2 années de formation et de recourir dans le CCF d'une manière équilibrée aux modalités écrites, orales ou pratiques sans en privilégier abusivement une.**

Pour l'épreuve E3 et les épreuves facultatives, les résultats obtenus en cours de formation représentent la totalité de la note de l'épreuve.

Pour les autres candidats (HCCF), seuls les résultats obtenus aux épreuves ponctuelles, anticipée et terminales, exprimés en points entiers, sont pris en compte.

**REGLEMENT D'EXAMEN**  
**Baccalauréat technologique série STAV**

EPREUVES OBLIGATOIRES						
	CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
	Nature	Durée	Coefficient	Nature	Durée	Coefficient
E1 La langue française, littératures et autres modes d'expression	Écrite (1)	3 h	3	Écrite (1)	3 h	4
	CCF		1			
E2 Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Orale	0 h 20	2	Orale	0 h 20	3
	CCF		1			
E3 Éducation physique et sportive	-		-	Pratique		3
	CCF		3			
E4 Mathématique et Technologies de l'Informatique et du Multimédia	Écrite	2 h	3	Écrite	2 h	4
	CCF		1			
E5 Philosophie	Écrite	2h	1	Écrite	2h	2
	CCF		1			
E6 Sciences humaines	Écrite	4 h	4	Écrite	4 h	6
	CCF		2			
E7 Sciences du vivant	Écrite	2h	4	Écrite	2h	6
	CCF		2			
E8 Sciences de la matière	Écrite	2 h	2	Écrite	2 h	3
	CCF		1			
E9 Technologies	Orale	0 h 30	5	Orale	0 h 30	8
	Sur dossier CCF		3			

EPREUVES FACULTATIVES						
Langue vivante 2	-		-	Orale	0 h 20	*
	CCF		*			
Epreuve portant Sur un enseignement facultatif de la liste	-		-			
	CCF		*			*

(1) – épreuve anticipée

CCF – Contrôle en Cours de Formation

\* points au dessus de 10

## II - EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE

Le second groupe d'épreuves est constitué **d'épreuves orales** de contrôle portant sur les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves obligatoires écrites, anticipée ou non.

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF et ayant obtenu après délibération du jury une note moyenne au moins égale à 8 sur 20 et inférieure à 10 sur 20, à l'issue des épreuves obligatoires du premier groupe et des épreuves facultatives, sont autorisés à se présenter au second groupe d'épreuves.

Le candidat choisit deux épreuves parmi celles qui sont citées dans l'annexe de l'arrêté relatif aux épreuves du deuxième groupe.

### EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE Baccalauréat technologique série STAV

CANDIDATS HORS C.C.F.			
Epreuves au choix du candidat	Durée	Coefficient	Forme
E1. La langue française, littératures et autres modes d'expression	0 h 40	4	Orale
E4. Mathématique et Technologies de l'Informatique et du Multimédia	0 h 40	4	Orale
E6. Sciences humaines	0 h 40	6	Orale
E7. Sciences du vivant	0 h 40	6	Orale
E8. Science de la matière	0 h 40	3	Orale

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV**  
**EPREUVES OBLIGATOIRES**

**EPREUVE E1 : LA LANGUE FRANCAISE, LITTERATURES ET AUTRES MODES D'EXPRESSION**  
**(coefficient 4)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	3 h 00	3	Ecrite	3 h 00	4
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle **écrite**, d'une durée de trois heures, **organisée à la fin de la classe de première**. L'épreuve ponctuelle écrite est une épreuve de français.

2. Pour les candidats de la voie scolaire, un contrôle en cours de formation oral, organisé avant le mois d'avril en classe de terminale.

Le CCF oral est conçu et évalué par les enseignants de français et d'éducation socioculturelle.

### **I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE ANTICIPEE**

Il s'agit **d'une épreuve écrite** d'une durée **de trois heures**.

#### **1) Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve a pour but de tester les capacités suivantes développées dans le cadre de la matière M1 :

- ☞ Lire et comprendre des textes littéraires,
  - dégager le sens des textes,
  - établir des relations entre des éléments et les interpréter.
- ☞ Développer une argumentation cohérente
- Exercer de manière raisonnée sa capacité d'invention
- ☞ S'exprimer correctement à l'écrit.

#### **2) Nature du sujet**

L'épreuve prend appui sur des textes courts de genre et de type différents, présentant chacun une unité interne, reliés entre eux par un thème commun. Leur nombre est limité à trois.

Le sujet comporte deux parties :

- l'une vérifie les capacités de lecture,
- l'autre vérifie les capacités d'argumentation.

Le candidat choisit entre deux sujets :

- un essai argumentatif
- une écriture d'invention.

L'écriture d'invention prendra les formes suivantes : lettre ouverte, lettre fictive d'un auteur ou d'un personnage présent dans le corpus, monologue délibératif d'un personnage présent dans le corpus, discours adressé à un public. Elle a une visée argumentative.

Pour chaque sujet d'invention, une consigne de longueur sera précisée ainsi que le statut de l'émetteur : il sera tantôt un personnage ou un auteur présent dans le corpus, tantôt le candidat lui-même.

Pour développer son argumentation (qu'il s'agisse de l'essai ou de l'écriture d'invention), le candidat s'appuie sur le corpus, sur les textes étudiés en classe ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle.

#### **3) Modalités de correction**

La correction est réalisée en atelier par un enseignant de français, à l'aide de la grille d'évaluation jointe et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

Le barème général est le suivant :

- Lire et comprendre les textes littéraires : 8 points
- Développer une argumentation cohérente : 8 points
- S'exprimer correctement à l'écrit : 4 points (sur l'ensemble de la copie).

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV**  
**EPREUVE PONCTUELLE E1**  
**LA LANGUE FRANCAISE, LITTERATURES ET AUTRES MODES D'EXPRESSION**

**GRILLE D'EVALUATION**

<b>LIRE ET COMPRENDRE DES TEXTES LITTERAIRES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Formulation du sens global du ou des textes</li> <li>* Repérage et analyse des divergences et des convergences (énonciation, registre, genre, procédés stylistiques)</li> </ul>	<b>/8</b>
<b>DEVELOPPER UNE ARGUMENTATION COHERENTE (Deux sujets au choix A ou B)</b>	
<p><b>A : Essai</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Prise en compte des termes et des enjeux du sujet</li> <li>* Elaboration d'un parcours argumentatif répondant au sujet : Organiser et développer des arguments et des exemples pertinents Introduire et clore le texte</li> <li>* Mobilisation des connaissances pertinentes par rapport au sujet Référents culturels et/ou personnels</li> </ul> <p><b>B : Ecriture d'invention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Capacité à prendre en compte les consignes Respect des exigences de forme et de longueur Inscription dans la situation d'énonciation Exploitation de la situation et des caractéristiques du ou des personnages du corpus Prise en compte de la visée du texte</li> <li>* Capacité d'invention Organisation textuelle adaptée à la forme demandée (entrée, progression, clôture) Exploitation du ou des registre(s) adéquat(s) Utilisation de procédés pertinents et variés Mobilisation d'idées et d'arguments adaptés à la visée recherchée</li> </ul>	<b>/8</b>
<b>S'EXPRIMER CORRECTEMENT A L'ECRIT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Respect de la norme orthographique</li> <li>* Compétence syntaxique et lexicale (justesse, variété, précision)</li> </ul>	<b>/4</b>
<b>NOTE FINALE ARRÊTEE PAR LE JURY, EN POINTS ENTIERS</b>	<b>/20</b>

## II – LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent un contrôle oral avant les congés de printemps de l'année de terminale

### 1) Objectifs du contrôle

Il s'agit d'évaluer les capacités développées dans le cadre de l'objectif 3 de la matière M 1 :

- a) Développer sa culture et sa sensibilité littéraire et artistique :
- constituer une documentation pertinente,
  - justifier le choix des documents,
  - interpréter le sens et la portée d'une ou plusieurs oeuvres choisies,
  - mettre en relation des domaines différents,
  - situer les oeuvres dans leur contexte culturel.
- b) S'exprimer correctement et efficacement à l'oral dans un temps limité (expression et argumentation).

### 2) Nature du contrôle

Il prend appui sur la documentation constituée par le candidat, seul ou en groupe.  
Cette documentation n'est pas évaluée en tant que telle.

Le candidat est évalué individuellement à partir d'une présentation de tout ou partie de la documentation.  
Cette présentation peut s'appuyer sur des supports variés (diapositives, extrait(s) de film(s), bande son, support(s) informatisé(s)...) et éventuellement s'adresser à un public (classe,...).

Le candidat répond ensuite à des questions relatives à sa documentation (aspect général ou particulier), ou à ses démarches (problématique choisie, démarches mises en œuvre ...).

### 3) Modalités d'évaluation

Les deux parties du contrôle sont affectées d'un barème différent :

- partie A : présentation de son sujet par le candidat : 12 points
- partie B : réponses aux questions posées : 8 points

L'évaluation est réalisée conjointement par le professeur de français et le professeur d'éducation socioculturelle à partir d'une grille critériée.

### CRITERES POUR L'EVALUATION DU CCF

	CRITERES	BAREME
<b>PARTIE A</b> <b>12 points</b>	<b>Problématique, questionnement, angle de vue</b> - Formulation d'une problématique artistique - Justification de la démarche - Mise en évidence d'une approche personnelle	<b>4 points</b>
	<b>Domaines artistiques</b> - Pertinence des connaissances sélectionnées dans les domaines choisis - Adéquation de la mise en relation (Exemples appropriés, supports adaptés)	<b>4 points</b>
	<b>Expression orale</b> - Structuration, fluidité, aisance, - Implication, originalité, conviction	<b>4 points</b>
<b>PARTIE B</b> <b>8 points</b>	<b>Compréhension</b>	<b>4 points</b>
	<b>Adaptation et pertinence des réponses</b>	<b>4 points</b>

**EPREUVE E2 : CONNAISSANCE ET PRATIQUE D'UNE LANGUE ETRANGERE****(coefficient 3)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Orale	0 h 20	2	Orale	0 h 20	3
CCF		1			

*Un temps de 20 mm est consacré à la préparation de l'épreuve orale.*

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle d'expression orale située à la fin de la classe de terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de trois contrôles en cours de formation.

**I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE**

Il s'agit **d'une épreuve orale** d'une durée **de 20 minutes maximum**.

Un temps de 20 mm est consacré à la préparation de cette épreuve.

**1) Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement - prise de parole en continu et interaction. **Niveau B1** du CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

**2) Modalités d'évaluation**

L'épreuve s'appuie exclusivement sur un ou des documents iconographiques déclencheurs de parole (photographie, dessin humoristique, publicité, graphique, schéma ...), remis au candidat par l'examineur/trice.

Elle commence par une prise de parole en continu n'excédant pas cinq minutes au cours de laquelle le candidat rend compte des informations et du message contenus dans le document.

Elle est suivie d'un entretien au cours duquel il est demandé au candidat de réagir aux sollicitations de l'examineur/trice.

**3) Modalités de correction**

L'évaluation est réalisée par un enseignant de langue vivante à l'aide obligatoirement de la grille critériée nationale jointe.

**I – LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Il s'agit d'évaluer les trois **activités langagières** suivantes : **compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite**.

Ces trois activités langagières doivent être évaluées une fois, au cours du cycle, dans le cadre de trois épreuves certificatives en cours de formation, l'une au moins se déroulant au cours de la première année.

La pondération de ces trois activités langagières est la suivante :

- **Compréhension écrite : 40 %.**
- **Compréhension orale : 40 %**
- **Expression écrite : 20 %.**

## 1) Compréhension de l'écrit - Niveau B2 du CECRL.

### Objectif :

Il s'agit d'évaluer la capacité :

- à lire et comprendre tout message écrit en langue étrangère, de manière globale,
- à comprendre les détails, les nuances et l'implicite.

### Modalités d'évaluation. :

La durée de ce contrôle n'excède pas une heure.

On a recours à toute forme de test - questions, vrai / faux, QCM...

On peut proposer, également, des travaux de repérage, de classement....

Les questions et les réponses sont libellées en français.

Afin d'éviter des réponses au hasard, il est nécessaire, pour certains exercices, de demander aux candidats de justifier en français leurs réponses et, le cas échéant, d'effectuer des prélèvements dans le document support de l'épreuve.

La correction de la langue française n'est jamais évaluée.

## 2) Compréhension orale - Niveau B2 du CECRL.

### Objectif :

Il s'agit d'évaluer la capacité :

- à comprendre tout message oral en langue étrangère, de manière globale,
- à comprendre les détails, les nuances et l'implicite.

### Nature du contrôle :

Ecoute d'un enregistrement audio ou vidéo, authentique, inconnu, d'une durée de 2 minutes environ, accompagnée de tests permettant d'évaluer le niveau de compréhension.

### Modalités d'évaluation :

La durée de ce contrôle n'excèdera pas une heure.

Le document support de l'épreuve est un enregistrement audio ou vidéo, inconnu, authentique, d'une durée comprise entre une minute trente secondes et deux minutes trente secondes. Le nombre d'écoutes est nécessairement limité - quatre maximum.

Une grille de compréhension, comportant des tests tels que réponses à des questions, bref compte rendu, «vrai ou faux», Q.C.M, accompagne l'enregistrement.

Les questions et les réponses sont libellées en français.

Afin d'éviter des réponses au hasard, il est nécessaire, pour certains exercices, de demander au candidat de justifier en français ses réponses

La correction de la langue française n'est jamais évaluée.

## 3) Expression écrite - Niveau B1 du CECRL.2.3

Il s'agit d'évaluer la capacité à rédiger, en langue étrangère.

### Modalités d'évaluation :

La durée de ce contrôle n'excède pas une heure.

On demande une production d'un minimum de 200 mots, à partir d'une consigne indiquant clairement la situation de communication (émetteur et destinataire, objet du message).

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV  
EPREUVE PONCTUELLE E2  
CONNAISSANCE ET PRATIQUE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

**GRILLE D'EVALUATION**

<b>ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT</b>	<b>Points</b>
* Rendre compte * Interpréter * Développer un point de vue personnel	<b>/4</b>
<b>APTITUDE A COMMUNIQUER</b>	
1. Prise de parole en continu - autonomie - aisance  2. Entretien - réactions aux sollicitations de l'examinateur - initiative - capacité à intéresser et convaincre	<b>/6</b>
<b>NIVEAU DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE</b>	
- Intelligibilité du message* - Correction de la langue* - Fluidité de l'expression - Authenticité de la langue  <i>* Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i>	<b>/10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>

## **EPREUVE E3 : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**(coefficient 3)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
CCF	-	3	Pratique et orale	-	3

Pour les candidats de la voie scolaire, la note de cette épreuve est exclusivement constituée des résultats des contrôles en cours de formation.

Pour les autres candidats, une épreuve ponctuelle pratique et orale est organisée en fin de classe de terminale.

**Les modalités d'évaluation de cette épreuve sont plus précisément décrites dans les notes de service DGER/POFEGTP/N2003/2033 du 7 mai 2003 et DGER/POFEGTP/N2003/2077 du 20 octobre 2003.**

### **I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE**

Elle correspond à un **ensemble de deux épreuves sportives** ayant pour support deux APSA choisies sur la liste nationale et éventuellement, pour l'une d'entre elles, sur la liste régionale. Un ensemble comporte deux épreuves dont l'une peut impliquer une pratique collective.

Le Service Régional de la Formation et du Développement arrête la liste des ensembles de deux épreuves sportives.

Ces ensembles, proposés aux choix des élèves, visent à évaluer :

- le degré d'acquisition d'au moins deux des compétences relatives à la composante culturelle de l'enseignement d'EPS
- les connaissances relatives à la biologie et à la santé intégrées et évaluées lors de cette épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant d'EPS, à partir des mêmes fiches d'évaluation que celles utilisées pour le contrôle en cours de formation.

L'efficacité du candidat pour chacune des épreuves représente au moins 60% de la note. Chaque activité support d'épreuve représente 50% de la note.

La proposition de note, sur 20 points, pour chaque candidat, est transmise au Président de Jury pour attribution définitive.

### **II – LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

L'établissement propose un protocole d'évaluation des épreuves de l'examen qui trouve place dans le projet pédagogique disciplinaire.

Le contrôle en cours de formation de l'enseignement obligatoire d'EPS est constitué de trois épreuves ayant pour support trois APSA enseignées au cours des classes de 1<sup>ère</sup> et terminale, regroupées en ensembles et correspondant à des champs de pratique différents.

Les trois épreuves participent de façon équivalente à l'élaboration de la note finale. L'une d'elles peut être réalisée en classe de 1<sup>ère</sup>.

Pour chacune des épreuves, l'évaluation de l'efficacité du candidat représente au moins 60% de la note finale.

Selon les épreuves, le pourcentage restant permet de prendre en compte des éléments qui participent à l'atteinte des compétences :

- connaissances relatives à la biologie et à la santé, portant sur le fonctionnement du corps et justifiant le choix d'une pratique
- connaissances complémentaires relatives à la pratique des APSA dont la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux...

Une fiche d'évaluation pour chaque épreuve est construite à partir des fiches par APSA du BO-EN.

Les connaissances relatives à la biologie qui contribuent à donner du sens à la pratique des APSA, sont évaluées au cours de deux épreuves sur les trois. L'une des évaluations est réalisée sous forme orale.

Il est souhaitable que les questions de biologie soient élaborées conjointement entre l'enseignant de biologie et l'enseignant d'EPS et soient en relation avec l'APSA support de l'épreuve.

L'évaluation de la biologie représente au moins 20% de la note finale obtenue pour la matière M3.

Une fiche d'évaluation individuelle récapitulative des contrôles en cours de formation précise comment la note finale a été obtenue en fonction des combinaisons retenues pour les trois épreuves de CCF.

**EPREUVE E4 : MATHEMATIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA**  
(coefficient 4)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	3	Ecrite	2 h 00	4
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite située en fin de classe terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats d'un contrôle pratique (informatique), en cours de formation.

Ce contrôle est situé en classe de première.

### **I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE**

Il s'agit **d'une épreuve écrite** de mathématiques d'une durée **de 2 heures**.

#### **1) Programme de l'épreuve**

Cette épreuve ponctuelle porte sur le programme de mathématiques de la classe de terminale.

**En outre, la nature même des mathématiques requiert la mobilisation et l'utilisation des acquis des classes antérieures, principalement de la classe de première STAV.**

#### **2) Nature du sujet**

Le sujet est constitué d'exercices ou de problèmes (trois au maximum) portant sur le programme décrit ci-dessus. Le programme de première ne peut constituer le ressort principal de ces exercices et problèmes.

Un formulaire officiel est mis à la disposition des candidats.

L'en-tête du sujet précise l'autorisation ou la non-autorisation des calculatrices dans le cadre défini par les textes officiels.

Les instruments de géométrie sont autorisés pendant l'épreuve.

#### **3) Modalités de correction**

La correction est réalisée par un enseignant de mathématiques.

### **II – LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Les enseignants d'informatique (TIM) organisent un contrôle certificatif en **informatique** en classe de première.

Ce contrôle se déroule lorsque l'enseignement d'informatique a été effectué. Une organisation horaire du type de celle proposée dans le référentiel (minimum 1,5 heure hebdomadaire) doit permettre une évaluation en cours d'année.

#### **1) Objectifs du contrôle**

Il s'agit d'évaluer l'aptitude **pratique** des candidats à utiliser les outils informatiques pour résoudre un problème. Conformément aux exigences du référentiel, l'évaluation sera centrée sur l'analyse d'un problème et à ce titre portera majoritairement sur l'utilisation d'un tableur tout en balayant l'ensemble des objectifs.

Les exercices porteront donc sur l'utilisation de différents outils de communication permettant l'élaboration de documents composites (textes et images) et sur la mise en œuvre des principales fonctionnalités d'un tableur. Ils pourront être complétés par des questions relatives à la connaissance de l'espace numérique de travail.

## **2) Nature du contrôle**

Chaque élève réalise individuellement une épreuve pratique à partir d'un sujet commun. Le sujet comporte un énoncé écrit, éventuellement accompagné de fichiers informatiques.

Le responsable informatique de l'établissement veillera à mettre en place les procédures techniques appropriées de manière à ce qu'aucune communication ou utilisation de ressources ne puissent être établies via le réseau informatique durant le CCF. Il veillera également à établir une procédure fiable et sécurisée de sauvegarde des travaux des élèves lors de l'épreuve.

Chaque élève fournit différents documents en vue de l'évaluation : fichiers des exercices pratiques d'une part, documents papier relatifs à l'analyse du problème à résoudre et à toute autre question relative au contrôle des connaissances d'autre part.

Durée de l'épreuve : 1 h 30 à 2 heures.

## **3) Modalités de correction**

La correction est réalisée par l'enseignant d'informatique à partir de documents papier et

- soit directement à partir des fichiers des élèves,
- soit à partir d'impressions réalisées a posteriori.

**EPREUVE E5 : PHILOSOPHIE****(coefficient 2)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	1	Ecrite	2 h 00	2
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite située en fin de classe terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats d'un contrôle en cours de formation.

**I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE**

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures, coefficient 1.

**1) Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve évalue les compétences suivantes :

- conceptualiser ;
- problématiser ;
- argumenter philosophiquement.

**2) Nature du sujet**

L'épreuve comprend deux sujets au choix.

Chacun de ces sujets prend appui sur un texte philosophique.

Chaque sujet comprend deux parties :

- la première partie vérifie la compréhension du texte ;
- la seconde partie vérifie la capacité à développer une argumentation philosophique.

Un barème précise le nombre de points affectés à chaque partie.

**3) Modalités de correction**

La correction est réalisée par un professeur de philosophie enseignant en classe de terminale STAV.

**II – LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Le professeur de philosophie organise un contrôle durant l'année de terminale. Un coefficient 1 est affecté à ce contrôle.

**1) Objectifs du contrôle**

- Exercer une réflexion critique sur les enjeux liés au vivant et aux ressources naturelles,
- appréhender la question éthique, se positionner en tant que citoyen,
- Mobiliser les notions acquises dans le cadre de l'objectif 4 de la matière 5 et les travaux pluridisciplinaires auxquels contribue la philosophie (M 8).

## **2) Nature du contrôle**

La situation d'évaluation peut prendre l'une des formes suivantes :

- soutenance orale individuelle d'un travail réalisé en groupe ;
- présentation, orale ou écrite, d'un travail réalisé individuellement ;
- interrogation individuelle, orale ou écrite évaluant la capacité à problématiser une information ou une situation nouvelle ( texte, fait d'actualité, article de journal relatant une visite, une table ronde etc....) en rapport avec les notions retenues.

## **3) Modalités de l'évaluation**

La note est attribuée par le professeur de philosophie.

En cas d'épreuve écrite, il convient de limiter à deux heures maximum la durée du contrôle.

En cas d'épreuve orale, il convient de limiter à 15 minutes maximum la durée de l'interrogation.

## **EPREUVE E 6 : SCIENCES HUMAINES**

**(coefficient 6)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	4 h 00	4	Ecrite	4 h 00	6
CCF		2			

La note de l'épreuve comprend :

1. le résultat d'une épreuve ponctuelle composée de deux parties écrites indépendantes de deux heures chacune, organisée à la fin de la classe de terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, de 2 contrôles en cours de formation organisés et évalués par les enseignants d'Education Socio-Culturelle, d'Histoire- Géographie, de Sciences économiques et sociales et de Sciences Techniques Agronomiques.

### **I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE**

Il s'agit d'une épreuve composée d'une partie écrite de Sciences Economiques et Sociales d'une durée de deux heures et d'une partie écrite d'Histoire - géographie également d'une durée de 2 heures. Chaque partie de l'épreuve est affectée d'un coefficient 2 pour les candidats en CCF et d'un coefficient 3 pour les candidats Hors Contrôle en Cours de Formation (HCCF).

### **EPREUVE ECRITE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

#### **1) Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- les compétences acquises dans le cadre des objectifs 2 des matières M5 et M6,
- la capacité du candidat à les mettre en œuvre pour analyser un problème de nature économique et sociale concernant un espace ou un territoire.

#### **2) Nature du sujet**

Cette épreuve s'appuie sur des ressources comportant un à trois documents de une à trois pages au total. Les questions visent à évaluer la capacité du candidat à comprendre les textes proposés, à mobiliser les connaissances acquises et à analyser les enjeux de nature économique et sociale abordés dans ces textes.

#### **3) Modalités de correction**

La correction est réalisée par un enseignant de SES à l'aide d'une grille d'évaluation jointe au sujet et d'indications de correction.

Le barème permet d'attribuer les points pour moitié environ à l'objectif 2 de la matière 5 et pour l'autre moitié environ à l'objectif 2 de la matière M6.

### **EPREUVE ECRITE DE D'HISTOIRE - GEOGRAPHIE**

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures.

#### **1) Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les savoirs et savoir-faire acquis en terminale et relatifs au programme de l'objectif 1 de la matière M5 «L'homme et le monde contemporain».

Le candidat doit montrer qu'il est capable :

- d'analyser l'information livrée par un ou des documents historiques ou géographiques ;

- de mettre en relation les faits exposés, les arguments développés, les points de vue présentés, avec les connaissances acquises en formation et de formuler un commentaire, ou un avis, structuré ;
- d'employer à bon escient, ou de définir le vocabulaire spécifique aux disciplines de la matière.

## 2) Nature du sujet

L'épreuve comporte deux parties inégales portant sur l'une et l'autre discipline :

Partie 1 : Un contrôle de connaissances (localisation, réponse brève à une ou à des question(s) de cours). Cette première partie vise à vérifier la bonne maîtrise des connaissances du candidat. Elle est notée sur 8 points.

Partie 2 : Deux sujets au choix portant sur un ou des documents en nombre limité (3 au maximum) accompagnés de questions guidant l'analyse et la réflexion des candidats. Cette deuxième partie vise à évaluer la capacité des candidats à faire une analyse historique ou géographique, à conduire une réflexion sur un aspect précis du monde contemporain et à s'exprimer convenablement à l'écrit. Elle est notée sur 12 points. Un barème précise le nombre des points affectés à chacune des questions.

## 3) Modalités de correction

La correction est effectuée par un professeur d'histoire et géographie.

## II– LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

### 1) Contrôle en Cours de Formation d'Education socioculturelle : CCF1 - coefficient 1

**Objectif** : Ce CCF vise à vérifier que le candidat a une bonne connaissance des notions et concepts de l'objectif 3 de la matière M5 et qu'il est capable d'analyser des vecteurs culturels contemporains et d'en situer les enjeux.

**Nature** : C'est une épreuve écrite ou orale avec temps de préparation dans ce dernier cas, réalisée sous la responsabilité du professeur d'Education socioculturelle à la fin de l'année de première.

A partir de un ou deux documents de nature variée (textes, images, articles de presse..) renvoyant soit à une situation de communication médiatisée, soit à la diffusion de masse de la culture, soit à des pratiques sociales et culturelles, le candidat répond à des questions d'analyse et de compréhension et propose une réflexion relative aux enjeux visés par le ou les documents.

**Evaluation** : Elle est réalisée à l'aide d'une grille conçue en fonction du sujet.

Le barème de répartition attribue les points pour environ deux tiers à l'analyse et la compréhension des documents et pour environ un tiers à la formulation des enjeux auxquels ils renvoient, dans le cadre d'une réflexion personnelle.

### 2) Contrôle en Cours de Formation « Organisations et systèmes de production » : CCF2 - coefficient 1

Les enseignants de la matière 6 : professeurs d'économie, d'histoire et géographie, et de Sciences et Techniques Agronomiques, se concertent en vue d'organiser un contrôle à la fin de l'année la classe de première ou au début de celle de terminale (durant le premier demi-trimestre).

**Objectif** :

- Exercer une analyse critique sur les territoires en fonction des apports des disciplines participant à la matière 6.

Ce CCF s'inscrit dans l'objectif général de la matière 6 : Appréhender et analyser la construction, l'organisation et la dynamique des espaces. Caractériser les logiques et les stratégies qui animent les acteurs des territoires.

**Nature et mise en œuvre :**

L'épreuve est écrite ou orale. Elle porte sur les objectifs 1 et 3 de la matière 6.

Elle s'appuie sur des supports documentaires ou des situations concrètes, intégrant celles supports de la pluridisciplinarité et du stage collectif. Les questions posées portent sur l'analyse de documents ou de situations observées et la compréhension des enjeux mis en jeu.

La situation d'évaluation peut prendre la forme :

- d'une soutenance individuelle d'un travail réalisé en groupe ;
- de la présentation orale ou écrite d'un travail réalisé ;
- d'une interrogation orale ou écrite.

**Evaluation :**

La note est attribuée conjointement par les professeurs impliqués

En cas d'épreuve orale, la durée de l'interrogation ne peut excéder 20 minutes.

**EPREUVE E 7: SCIENCES DU VIVANT**  
(coefficient 6)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	4	Ecrite	2 h 00	6
CCF		2			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures, située à la fin de la classe de terminale
2. Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de quatre contrôles en cours de formation

Matière	CCF	Intitulé	Disciplines pilotes	Forme
<b>M7</b>	CCF n°1	Produit, filière, acteurs	SES STA STE	Ecrit ou oral
	CCF n°2	Consommation, consommateur, santé	ESC SES	Ecrit ou oral
<b>M8</b>	CCF n°3	Mobilisation des ressources	STA STE	Ecrit ou oral
	CCF n°4	Potentialités et gestion d'un site	STA Bio-éco	Pratique et écrit ou oral

## I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve écrite terminale de biologie-écologie** d'une durée **de 2 heures**, située à la fin de la classe de terminale et portant sur les enseignements des matières 7 et 8 :

- matière 7 : objectif 3
- matière 8 : objectif 1 sous-objectif 11, objectif 2 sous-objectifs 21 et 24 (244), objectif 3 (3 thèmes scientifiques obligatoires)

### 1) Objectifs de l'épreuve

Quel que soit le type de sujet proposé, l'épreuve a des objectifs permanents :

- \* Vérifier l'acquisition des connaissances fondamentales inscrites au programme.
- \* Évaluer les capacités des candidats :
  - à organiser et mobiliser leurs connaissances pour traiter une question de façon synthétique et structurée ;
  - à exploiter une documentation pour en extraire les informations utiles, les confronter à leurs propres connaissances et interpréter les faits scientifiques exposés dans cette documentation ;
  - à raisonner logiquement, exercer leur esprit critique, formuler des hypothèses et proposer de manière claire des explications scientifiques et des solutions à un problème posé.

### 2) Nature du sujet

L'épreuve doit permettre à tous les candidats ayant fourni un travail régulier pendant leur préparation à l'examen, d'exprimer leurs connaissances et les capacités associées à l'enseignement de la biologie et de l'écologie.

Le sujet, construit autour d'un ou de plusieurs thèmes, comporte des questions portant sur les contenus des deux matières 7 et 8. Il est en cohérence avec les grandes problématiques traitées dans ces matières.

Le sujet comporte obligatoirement :

- une question appelant la construction d'un exposé structuré, et permettant de vérifier l'acquisition de connaissances fondamentales inscrites au programme. Cet exercice représente environ le quart de la notation.

Il s'agit d'exposer dans un texte scientifiquement correct, accompagné si nécessaire de représentations graphiques, des connaissances organisées selon un plan comprenant une introduction, un développement et une conclusion. Le développement pourra comprendre, selon la question posée, une ou plusieurs parties. On cherche à tester la capacité du candidat à organiser un exposé de ses connaissances d'une façon logique, claire et précise. La qualité de l'expression scientifique et celle de l'illustration, quand elle est nécessaire, sont prises en compte dans la notation.

- d'autres questions privilégiant l'analyse, de préférence à partir de supports documentaires à exploiter, de nature analogue à ceux utilisés dans l'enseignement (photographies, tableaux de mesures, comptes rendus d'expériences, textes scientifiques, ...).

Selon les sujets, ces 2 types de questions porteront sur un thème commun, ou sur des thèmes différents.

#### **4) Modalités de correction**

La correction est réalisée par un enseignant de biologie – écologie.

## **II– LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Les enseignants organisent les épreuves des contrôles certificatifs en cours de formation qui portent sur les matières M7 et M8.

Les quatre contrôles sont affectés du même coefficient

### **1) Contrôle en Cours de Formation PRODUIT, FILIERE, ACTEURS : CCF1 - coefficient 0,5**

#### **Objectif :**

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances et des compétences relatives aux sciences économiques et sociales, aux sciences et techniques agronomiques et aux sciences et techniques des équipements pour expliquer comment s'élabore un produit alimentaire, au travers des processus de production et de transformation, et de leur articulation au sein de la filière. (Objectifs 1.1, 1.2 et 2 de la matière 7 et les activités pluridisciplinaires y contribuant, thèmes 1 et 2)

#### **Mise en œuvre et évaluation :**

L'épreuve, écrite ou orale, est organisée en première année sous la responsabilité des enseignants de SES, de STA et de STE. Elle peut s'appuyer sur des documents ou sur des situations observées, notamment lors du stage collectif et des activités pluridisciplinaires. Elle peut associer travaux individuels et travaux de groupes.

### **2) Contrôle en Cours de Formation CONSOMMATION, CONSOMMATEUR : CCF2 - coefficient 0,5**

#### **Objectif :**

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances et à mettre en œuvre des compétences relatives aux domaines des sciences sociales pour expliquer l'acte de consommation alimentaire au niveau individuel ou collectif, en tenant compte des facteurs nutritionnels, des déterminants historiques, sociaux, économiques et culturels et des effets sur la santé de l'alimentation.

(objectifs 1.3, 1.4 et thème 3 des activités pluridisciplinaires de la matière M7)

#### **Mise en œuvre et évaluation :**

L'épreuve, écrite ou orale, est organisée en première ou en deuxième année, sous la responsabilité des enseignants de SES et d'ESC, en associant, au besoin, à la préparation de l'épreuve, les autres disciplines concernées.

### **3) Contrôle en Cours de Formation MOBILISATION DES RESSOURCES VIVANTES : CCF3 - coefficient 0,5**

#### **Objectifs :**

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances et des compétences relatives aux sciences et techniques agronomiques et sciences et techniques des équipements pour expliquer l'action de l'homme dans la mobilisation des ressources vivantes et la gestion des écosystèmes.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

L'épreuve, écrite ou orale, est organisée sous la responsabilité des enseignants de sciences et techniques agronomiques et de sciences et techniques des équipements. Elle peut s'appuyer sur des ressources documentaires ou sur des situations observées, notamment lors du stage collectif et des activités pluridisciplinaires.

### **4) Contrôle en Cours de Formation POTENTIALITES ET GESTION D'UN SITE : CCF 4 - coefficient 0,5**

#### **Objectifs de l'épreuve :**

Les 2 parties de cette épreuve reposent sur l'analyse d'une situation réelle. Elles permettent d'évaluer la capacité des candidats à :

- mettre en œuvre concrètement, sur le terrain ou en laboratoire, des outils de détermination, des techniques d'inventaires ou de mesures, des observations portant sur l'ensemble des composantes du milieu biophysique et en rendre compte sous une forme appropriée ;
- identifier et présenter les particularités, les potentialités écologiques et les fonctions d'un site ;
- établir des liens entre ces potentialités et les modes de gestion de ce site (sans aller jusqu'à des préconisations).

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Le contrôle est organisé, soit en fin de première année, soit en 2<sup>ème</sup> année sous la responsabilité des enseignants de sciences et techniques agronomiques et de biologie-écologie. Il comporte deux parties indissociables qui se succèdent dans le temps.

- la première partie pratique, porte sur la mise en œuvre, sur le terrain et/ou en laboratoire, d'outils de détermination, de techniques d'inventaires, de mesures, d'observations ;
- la deuxième partie, écrite ou orale, exploite les informations collectées lors de la première partie et permet aussi de mobiliser des données, des observations, mesures, inventaires réalisés en cours de formation à l'occasion des stages collectifs, des activités pluridisciplinaires et des séances de travaux pratiques.

**Il importe que cette épreuve s'appuie sur une situation réelle et non sur la reconstitution d'un cas fictif.**

#### **Evaluation :**

Elle est réalisée conjointement par les enseignants de STA et de biologie-écologie.

La part accordée à la première partie pratique devra représenter au minimum 30 % de la note totale.

**EPREUVE E 8 : SCIENCES DE LA MATIERE****(coefficient 3)**

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	2	Ecrite	2 h 00	3
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite de physique - chimie, d'une durée de deux heures, organisée à la fin de la classe de terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, de 2 contrôles en cours de formation organisés et évalués par les enseignants de Sciences et Technologie des Equipements et de physique - chimie.

**I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE**

Il s'agit d'une épreuve écrite terminale d'une durée de 2 heures.

**1) Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve porte sur les connaissances de physique et de chimie de la matière M9 inscrites au programme des classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

Elle permet d'évaluation les capacités à :

- mobiliser et organiser les connaissances dans le cadre de la résolution de problème ;
- formuler des hypothèses et proposer des explications scientifiques à un problème posé ;
- réaliser des calculs littéraux et leurs applications numériques ;
- exploiter une documentation pour en extraire les informations utiles et les confronter à ses propres connaissances afin de les interpréter d'un point de vue scientifique et d'exercer son esprit critique.

**2) Nature du sujet**

Le sujet comporte 2 parties, l'une de physique, l'autre de chimie. Chacune intervient pour la moitié de la note et la moitié du temps de l'épreuve.

Chaque partie comporte un ou plusieurs exercices et/ou problèmes gradués en difficulté.

En outre, sur l'ensemble du sujet, certaines questions pourront faire explicitement référence à des pratiques expérimentales ou techniques.

Il pourra par exemple être demandé au candidat :

- de commenter, compléter, critiquer, représenter graphiquement, exploiter des résultats expérimentaux ;
- de décrire ou commenter une expérience, une manipulation, un protocole expérimental ;
- de restituer un mode opératoire ou de décrire un montage destiné à vérifier une loi ;
- de dresser la liste des matériels et produits nécessaires à la réalisation d'une expérience ;
- de tirer des informations pertinentes de la lecture d'un texte scientifique ou technique ;
- d'expliquer le fonctionnement d'un appareil ;
- de faire ou d'annoter le schéma d'un montage expérimental ou d'un appareil ;
- d'analyser d'un point de vue scientifique un fait technique ou un fait de vie quotidienne ;
- d'indiquer les applications pratiques d'un phénomène ;
- ....

Lorsque l'usage de la calculatrice est autorisé, il l'est uniquement pour réaliser des calculs ou effectuer la programmation nécessaire à leur réalisation.

### 3) Modalités de correction

La correction est réalisée par un enseignant de physique-chimie.

## II– LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION

### 1) Contrôle en Cours de Formation de Sciences et Technologies des Equipements : CCF1 - coefficient 0,5

Il s'agit d'une épreuve **écrite** pluridisciplinaire de 2 heures (Sciences et Technologies des Equipements, Physique).

#### Objectifs :

Ce contrôle permet d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances et des compétences relatives aux Sciences et Technologies des Equipements et de Physique et relatives à la maîtrise des problèmes énergétiques d'un système pluritechnique.

#### Modalités de mise en œuvre :

L'épreuve écrite est organisée **en première année** sous la responsabilité des enseignants de Sciences et Technologies des Equipements et de Physique.

Elle s'appuie sur des ressources documentaires (6 pages au maximum) relatives à un système pluritechnique présentant plus spécifiquement la chaîne d'énergie et/ou ses composants.

Elle aborde :

- le bilan énergétique global du système ou l'analyse énergétique comparative de différentes technologies,
- l'analyse fonctionnelle et la technologique de la chaîne d'énergie et/ou ses composants,
- la justification scientifique des choix technologiques et/ou du fonctionnement du système.

### 2) Contrôle en Cours de Formation de physique et/ou chimie : CCF2 - coefficient 0,5

Il s'agit d'une épreuve **pratique en laboratoire** de physique **et / ou** de chimie. Sa durée est de 1 heure 30. Elle est organisée avant (ou au retour) les vacances de printemps de la classe de terminale.

#### Objectifs :

Évaluer les méthodes et savoir-faire expérimentaux à travers la mise en œuvre et l'exploitation d'un travail pratique réalisé au laboratoire. Cette épreuve donne lieu à une production écrite (document à compléter).

Les capacités suivantes sont évaluées :

- la maîtrise des savoir-faire propres à la physique et à la chimie tels que la réalisation d'un montage à partir d'un schéma, la réalisation de mesures, la réalisation d'observations etc. ;
- l'utilisation correcte du matériel du laboratoire (verrerie, appareils de mesure, appareils d'observation) en respectant les règles de sécurité ;
- l'exploitation des résultats sous une forme qui donne le sens (tracé de courbe, diagrammes etc., éventuellement à l'aide de l'outil informatique) ;
- l'interprétation des résultats ;
- la réalisation d'un bref compte-rendu écrit.

Les sujets portent sur des activités expérimentales de physique - chimie de classe de 1ère et terminale.

## Organisation :

Chaque élève compose en physique et / ou en chimie.

L'épreuve est passée par groupes de 8 élèves maxi. Chaque groupe compose sur le même sujet constitué d'un protocole. Si plusieurs groupes de passage doivent être organisés dans une même demi-journée, pour une discipline ou pour les deux disciplines, il est souhaitable que les sujets mis en œuvre soient les mêmes. Dans ce cas, l'organisation retenue sera telle que les élèves en attente de passer l'épreuve expérimentale ne puissent pas communiquer avec ceux qui les précèdent.

Les travaux à réaliser, seront fixés de telle sorte que d'une demi-journée à l'autre, pour l'ensemble, les difficultés soient comparables au plan des capacités expérimentales et des compétences mises en œuvre.

Chaque élève se verra remettre une **première fiche** qui comportera les indications suivantes :

- le titre du sujet ;
- le but de la manipulation, c'est à dire la description sommaire des informations qui seront apportées par les manipulations entreprises ;
- le travail à réaliser : Il s'agit de présenter d'une manière structurée en plusieurs sous-ensembles clairement identifiés, les tâches que l'élève devra réaliser, qu'il s'agisse d'activités pratiques proprement dites ou d'exploitation de résultats ou bien encore du compte-rendu et des questions qui s'y rattachent. Cette présentation mettra en évidence les éventuels appels à l'examineur qui procédera à des observations particulières. Celles-ci peuvent concerner la vérification de montages ou de réglages mais aussi toute étape dont l'appréciation correspond à un critère d'évaluation tel que la réalisation du zéro d'une burette, l'étalonnage d'un pH-mètre, le réglage d'un oscilloscope, la vérification du calibre d'un appareil...

Il se verra remettre une **seconde fiche** dite *fiche réponse* sur laquelle figurera :

- l'identification du candidat, de la promotion ainsi que la date et l'heure de l'épreuve ;
- le titre du sujet ;
- si nécessaire, toute partie du schéma de la manipulation à compléter ou à légender ;
- les questions qui structurent le compte-rendu ou qui s'y rattachent ;
- la signature du candidat.

Le barème affecté à chacune des parties de la *fiche réponse* figurera sur cette fiche. Le total des points de cette fiche représentera 40% de la note finale de l'épreuve.

Une **troisième fiche** permettra au professeur de procéder à l'évaluation critériée des pratiques expérimentales de chaque élève. Ce document recense sur une feuille unique, les gestes à réaliser, les matériels à utiliser, les éléments d'une bonne organisation du travail qui donneront à l'évaluation pour chacun des 8 postes. Le professeur mettra en œuvre un dispositif d'évaluation codifié et rapide (croix, signes + et -) qu'il convertira en note en fin de séance. Le total des points de cette fiche représentera 60% de la note finale de l'épreuve.

Une **quatrième fiche** permettra de récapituler pour chaque élève le total des points obtenus (fiche réponse et observation des pratiques expérimentales). Ces résultats chiffrés seront complétés par une appréciation. L'ensemble de ces documents sera conservé par l'établissement.

60% des points sont attribués à la pratique 40% des points sont attribués au compte-rendu.  
Avant (ou au retour) les vacances de printemps de la classe de terminale.

Les cadres des fiches à construire pour chaque sujet de l'épreuve sont présentés ci-après.

## Fiche n°0 : liste de matériel destinée aux professeurs et au personnel de laboratoire

Sujet : *Titre du sujet**Pour un poste de travail : Liste du matériel et préparations préliminaires*

- 
- 
- 
- 
- 
- 

## Fiche n°1 : énoncé destiné au candidat

Sujet : *Titre du sujet*1. **But de la manipulation**2. **Principe**3. **Manipulation***Description des différentes étapes de la manipulation avec repérage des appels à l'examineur pour les observations particulières correspondant à des critères d'évaluation.**!!!Appeler l'examineur : le dosage aura lieu en présence de l'examineur*4. **Exploitation de l'expérience***Le candidat doit restituer ce document en sortant de la salle*Fiche n°2 : document réponse du candidat : *nom, prénom, n° de poste*Sujet : *Titre du sujet*1. **Principe***Questions et barème par question*2. **Mode opératoire***Questions et barème par question*3. **Calculs et résultats***Questions et barème par question**Le candidat doit restituer ce document en sortant de la salle*

<b>Baccalauréat technologique STAV</b>	<b>Epreuve E9 CCF</b>
<i>Année scolaire : .....Référence du sujet : .....</i>	
<b>Fiche n°3 : grille d'évaluation du candidat : nom, prénom, n° de poste</b>	
Sujet : <i>Titre du sujet</i>	

Partie pratique			
Réponses attendues	Critères	barème	points obtenus par le candidat
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
<b>total</b>		<b>10</b>	

Partie écrite			
Réponses attendues	Critères	barème	points obtenus par le candidat
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
<b>total</b>		<b>10</b>	

<u>Appréciations générales</u>
--------------------------------



## EPREUVE E 9 : TECHNOLOGIES

(coefficient 8)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Orale sur dossier	0 h 30	5	Orale sur dossier	0 h 30	8
CCF		3			

L'épreuve porte sur la matière M 10 «Enseignement d'initiative locale».

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle orale, d'une durée totale de 30 minutes, située en fin de classe terminale.
2. Pour les candidats de la voie scolaire, le résultat d'épreuves de contrôle certificatif en cours de formation.

### I – DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE : Soutenance d'un dossier technologique

Une formation technologique a pour but non seulement de faire acquérir les bases scientifiques, économiques et sociales d'un «domaine», mais encore de rendre capable de conduire une réflexion sur les techniques et leur utilisation.

#### 1) Objectifs de l'épreuve

Le dossier technologique a pour objectifs de définir, analyser et discuter, à l'aide d'arguments scientifiques, techniques et socio-économiques, une problématique en rapport avec la matière M 10. C'est un travail de réflexion et d'investigation conduit, individuellement ou en groupe, sur une préoccupation contextualisée en relation avec la matière M 10, laquelle définit le champ des thèmes d'étude ; il peut mobiliser des acquis des matières M 7, M 8 et M 9.

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes (cf. grille d'évaluation) :

- élaborer et rédiger un dossier technologique
- présenter et commenter un dossier technologique ;
- répondre à des questions sur le dossier ;
- s'exprimer oralement.

#### 2) Modalités de l'épreuve

L'épreuve comporte :

- la production d'un dossier individuel ou collectif ;
- une interrogation individuelle en deux parties : présentation du dossier par le candidat, interrogation sur le dossier.

#### a) Réalisation du dossier technologique

##### **Thème et problématique :**

Il convient de bien distinguer **le thème**, qui définit l'objet d'étude-Il correspond à une technique, une pratique professionnelle, une innovation technologique, une question d'actualité, relatives à une production, une transformation, un aménagement, un service- et doit être en liaison avec les objectifs et les contenus de l'enseignement de la matière M 10 de **la problématique**, qui est l'interrogation, la question posée, dans un contexte, à propos du thème d'étude.

La problématique consiste à identifier une question à propos d'un thème, à utiliser, voire à créer des outils (recherche documentaire, observation de terrain, travail d'enquête...) permettant d'y apporter des éléments de réponse. L'énoncé de la problématique doit donc se traduire par une question.

Ces orientations permettent de définir les deux «bornes» du dossier technologique. Il n'est :

- ni un travail descriptif de type monographie ou rapport de stage ;
- ni un projet technique élaboré, qui relève du niveau III.

Le dossier technologique conduit à s'interroger sur l'existant pour expliquer une réalité, un choix ou un projet dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

La question centrale à poser, à propos d'un thème donné, est ainsi du type : comment fait-on et pourquoi fait-on ainsi ? Il s'agit d'une démarche de compréhension et non de description. Il n'est pas question pour le candidat d'élaborer ni de proposer un projet d'amélioration, mais de justifier l'existant en apportant des arguments issus de ses connaissances, des informations recueillies en situation et à partir de la documentation.

### **Activités supports :**

Les activités supports sont : d'une part, tout ou partie du stage individuel en entreprise, organisme ou organisation (l'exploitation agricole, l'atelier technologique ou le site de l'établissement peuvent aussi servir de support), d'autre part des visites individuelles ou collectives, des recherches documentaires, des enquêtes, la consultation d'experts ou de personnes ressources...

La possible réalisation d'un dossier collectif n'implique pas que les candidats effectuent un stage collectif sur un même lieu, mais suppose au contraire que chaque candidat réalise son stage en un lieu particulier, afin de procéder collectivement à des comparaisons.

De façon à permettre au candidat de disposer du temps, de l'encadrement et des supports indispensables, il est impératif que le lieu de stage soit choisi en cohérence avec le thème et la problématique.

### **Choix du thème et de la problématique :**

Le thème et la problématique choisis sont en cohérence avec les objectifs et le domaine d'activité support de l'enseignement de la matière M 10.

Pour le domaine «Production agricole», le thème et la problématique portent sur un sujet lié aux productions animales, aux productions végétales, aux agroéquipements, ou encore situé à l'intersection de ces domaines

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les productions animales, le thème et la problématique portent sur toute espèce domestique au sens large, c'est-à-dire toute espèce qui fait l'objet d'élevage à des fins économiques. Ne sont de ce fait exclus ni les équidés, ni les espèces relevant de l'aviculture, de l'aquaculture, de l'élevage de gibier ou de l'élevage des animaux de compagnie... Il faut cependant souligner que la problématique doit impérativement se rapporter à des questions d'élevage et de valorisation des animaux.

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les productions végétales, le thème et la problématique portent, de la même façon, sur tout type de culture conduite avec un objectif de production, incluant horticulture et arboriculture, viticulture, cultures spécialisées... Ici, les problématiques choisies en rapport avec la forêt doivent être suffisamment précises pour déterminer si elles relèvent d'un objectif de production végétale ou d'un objectif d'aménagement : par exemple il convient de considérer que des dossiers relatifs à la pépinière, y compris de plantes forestières, relèvent de la production végétale, alors que des dossiers traitant de gestion forestière relèvent de l'aménagement.

Dans tous les cas, le choix peut se porter sur des questions de qualité dans la mesure où la problématique fait expressément référence à des façons de produire.

Pour le domaine «Transformation», le thème et la problématique doivent permettre au candidat :

- d'appréhender de façon générale un procédé de fabrication ;
- d'observer la mise en œuvre du management de la qualité dans une entreprise ;
- de situer un procédé de fabrication dans le contexte d'une entreprise et d'un territoire ;
- et éventuellement :
- de présenter la politique environnementale de l'entreprise ;
- de situer l'entreprise par rapport au marché du produit concerné.

Pour le domaine «Aménagements», le thème et la problématique portent sur un aménagement paysager, forestier, hydraulique et aquatique, la gestion et la valorisation des espaces et des populations animales et végétales.

L'analyse doit être contextualisée, dans le temps, dans l'espace et dans les dynamiques de territoire concernées. Il est important de privilégier des approches systémiques et pluridisciplinaires : analyse paysagère, analyse des ressources, analyse des jeux d'acteurs... Il convient de dégager les objectifs et les logiques auxquels répondent les aménagements ou les actions de gestion et de valorisation des espaces étudiés. On peut mesurer le degré d'appropriation par des usagers ou des ayants droit, aborder les aspects relationnels ou de communication tout comme les aspects techniques. L'analyse conduite intègre une réflexion citoyenne.

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les équipements pour l'une ou l'autre des trois domaines précédents de la matière 10, le thème et la problématique portent sur un équipement ou sur un ensemble d'équipements impliqués dans un chantier ou un atelier. Les équipements qui constituent le support d'étude sont choisis parmi ceux qui sont concernés par la mise en œuvre d'une production, d'une transformation, d'un aménagement paysager, forestier ou par l'entretien de l'espace rural. Sont exclus du thème d'étude les équipements dont l'existence se limite à un prototype et ceux qui n'ont pas obtenu la certification de conformité aux règles de sécurité et les autorisations nécessaires à leur utilisation. Il est conseillé de privilégier les problématiques dont les éléments de réponse associent l'équipement et son contexte d'utilisation.

Pour le domaine «Services», le thème et la problématique portent sur une activité du secteur des services qui privilégie la mise en relation entre des besoins des personnes du milieu rural et une structure économique et sociale pouvant y répondre. Les organisations répondant à ce champ peuvent être des organismes publics, des entreprises ou des associations.

Il peut être intéressant par exemple de retenir une problématique permettant :

- d'appréhender de façon générale le fonctionnement d'un service (à condition que l'approche de sa complexité ne soit pas hors d'atteinte du candidat) ;
- de situer un service dans le contexte d'une organisation ou d'un territoire ;
- d'observer la mise en œuvre du management de la qualité dans une organisation ;
- d'observer la stratégie d'une organisation par rapport à son environnement ;
- d'observer la mise en œuvre d'une politique sociale ou familiale dans un contexte territorial ;
- de situer une organisation par rapport à son marché ;
- d'analyser la politique commerciale d'une organisation.

### **Forme du dossier :**

#### Présentation générale

Le dossier peut être individuel. Il comporte alors au maximum 20 pages dactylographiées, et au maximum 10 pages d'annexes justifiées. Il fait clairement apparaître : une fiche signalétique de la structure d'accueil ; la problématique dans son contexte, sa pertinence, son traitement méthodologique ; les conclusions personnelles du candidat et les prolongements éventuels.

Le dossier peut être collectif. Dans ce cas, le groupe de candidats - 3 au maximum - peut effectuer le traitement comparatif d'un même problème en s'appuyant sur des supports différents, ou traiter sur un même thème des questions complémentaires. Le dossier collectif est ainsi constitué, le volume propre à chaque partie n'excédant pas 10 pages dactylographiées :

- introduction commune qui pose la problématique d'ensemble du dossier et en annonce l'organisation ;
- développements individuels assortis de conclusions personnelles clairement identifiées à partir d'une démarche qui s'appuie sur un travail de groupe ;
- conclusion générale commune.

### Aspects formels

Le dossier technologique comporte les éléments suivants :

Une couverture où doivent figurer les informations suivantes :

- nom et prénom du candidat (des différents candidats si le dossier est collectif) ;
- année de réalisation ;
- intitulé de la problématique.

Une page de garde avec le titre complet de la problématique, un résumé.

Un sommaire paginé.

Le texte du dossier proprement dit.

Les sources documentaires exploitées.

Aucune mention ne doit être faite de l'origine scolaire du candidat.

### **Modalités d'encadrement :**

Le rôle du maître de stage est de prendre en charge et d'encadrer le stagiaire - de lui permettre en particulier l'accès aux informations nécessaires - selon les directives fournies par l'établissement.

Le rôle de l'équipe pédagogique est d'aider les candidats à clarifier et à formuler la problématique (que les enseignants doivent valider), à construire leur démarche, à trouver leur lieu de stage, à mettre en perspective les informations recueillies et les connaissances acquises sur le sujet, à rédiger leur dossier.

Il convient d'attirer l'attention des enseignants sur les difficultés engendrées par des problématiques trop ambitieuses : insuffisante maîtrise du sujet par le candidat, importance du suivi à assurer... À l'inverse, des problématiques pouvant apparaître trop élémentaires à des enseignants ne le sont pas nécessairement pour des candidats qui ont peu de références et pour lesquels elles peuvent constituer des sujets intéressants d'observation et d'analyse.

Les activités pluridisciplinaires dont les TPE prévues au programme - comme d'ailleurs certaines activités disciplinaires - permettent en particulier des acquisitions méthodologiques qui peuvent être réinvesties dans la préparation et l'élaboration du dossier technologique.

Le rôle du président adjoint du jury n'est pas de valider le choix des thèmes, des problématiques et des lieux de stage ; il fait cependant part à l'équipe pédagogique de ses observations et de ses suggestions quant à la faisabilité et à la cohérence des choix proposés.

### **Interrogation individuelle à partir du dossier**

Le dossier est porté à la connaissance du jury un mois avant l'épreuve orale qui comporte deux parties.

### **Exposé du candidat sur son dossier (10 minutes)**

Cette partie vise à évaluer la démarche méthodologique, les connaissances mises à contribution et les conclusions personnelles du candidat : présentation et justification de la problématique, description de la méthodologie, origine et traitement des données, pertinence et qualité des connaissances technologiques, bien-fondé des conclusions personnelles et des propositions éventuelles.

En cas de dossier collectif, le candidat est en particulier évalué à partir de sa présentation individuelle de la problématique, mais il doit faire montre d'une vue d'ensemble du dossier. Il expose son rôle personnel dans l'élaboration du dossier et ses conclusions propres.

### **Réponse à des questions ouvertes sur le dossier (20 minutes)**

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à argumenter, à hiérarchiser et à synthétiser ses propos ; elle vise aussi à évaluer l'étendue de ses connaissances technologiques dans le domaine défini par la matière M 10 concernée. **Les questions sont en lien avec le dossier** et restent dans le cadre du programme.

#### **c) Composition du jury**

Le jury de l'épreuve ponctuelle comprend des enseignants intervenant dans la matière M 10. Il est organisé en ateliers ; chaque atelier est composé de deux examinateurs de profil complémentaire, dont un au moins dispense un enseignement dans le domaine concerné par le dossier. Les examinateurs disposent de la grille d'évaluation jointe.

## **II– CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Les enseignants organisent deux ou trois contrôles certificatifs en cours de formation, permettant d'évaluer les objectifs de la matière M 10.

### **1) Objectifs**

Les contrôles certificatifs en cours de formation visent à évaluer la capacité des candidats à :

- identifier, observer et analyser, dans un territoire, une activité de production de bien ou de service, ou une activité de transformation, ou une activité d'aménagement ;
- mobiliser les connaissances et les méthodes nécessaires à la compréhension des choix techniques et de leurs impacts territoriaux.

### **2) Modalités de mise en œuvre**

Organisés avant le 1er mai de l'année terminale, les contrôles certificatifs prennent une forme écrite (pour au moins un contrôle), orale ou pratique ; ils peuvent s'appuyer sur des ressources documentaires et sur des situations observées, notamment lors du stage collectif et des activités pluridisciplinaires. La note de l'épreuve est obtenue à partir d'une moyenne des contrôles certificatifs.

**Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle : soutenance d'un dossier technologique**

<b>CAPACITÉS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>NOTE</b>
<p><b>Élaborer et rédiger un dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence de la problématique au regard du domaine</li> <li>• Structuration et cohérence du dossier</li> <li>• Respect des consignes</li> <li>• Présentation, traitement et qualité des informations</li> <li>• Qualité de l'expression écrite, orthographe, syntaxe</li> </ul>		/4
<p><b>Présenter et commenter un dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunité et qualité des supports utilisés</li> <li>• Présentation et justification de la problématique</li> <li>• Description de la démarche</li> <li>• Origine et traitement des informations</li> <li>• Qualité des connaissances technologiques</li> <li>• Pertinence des conclusions</li> </ul>		/6
<p><b>Répondre à des questions sur le dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoute et argumentation</li> <li>• Qualité des références et pertinence des réponses</li> <li>• Mobilisation des références pour approfondir et/ou élargir le sujet, étendue des connaissances technologiques</li> </ul>		/8
<p><b>S'exprimer oralement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision du vocabulaire</li> <li>• Expression verbale et aisance gestuelle</li> <li>• Gestion du temps</li> </ul>		/2
<p><u>Commentaires et appréciation générale :</u></p>		/20

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV**  
**EPREUVES FACULTATIVES**

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE – STAV**

<b>EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE 2</b>
------------------------------------------------

**CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

**1) Objectifs de l'épreuve**

Il s'agit d'évaluer les cinq activités langagières : **compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale en continu, expression orale en interaction.**

Pour chacune des activités langagières le niveau attendu est le **NIVEAU B1** du CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES – CECRL.

**2) Mise en œuvre de l'épreuve**

Elle prend la forme de quatre contrôles, organisés au cours du cycle de formation.

Il n'est pas établi de calendrier précis, mais il est possible d'organiser les évaluations selon le même calendrier pour les élèves de LV2 et de LV1 suivant ensemble les enseignements, afin de prendre en compte la diversité des compétences en début de formation (étude de la seconde langue commencée en classe de quatrième ou de seconde, par exemple). L'expression orale fera l'objet du dernier contrôle.

La pondération entre les activités langagières évaluées est la suivante.

Compréhension écrite : 30 %

Compréhension orale : 30 %

Expression écrite : 10 %

Expression orale – en continu / en interaction : 30 %

Pour les évaluations des différentes activités langagières, on se reporte aux modalités de la LV1.

Cas particulier : si une évaluation terminale doit être mise en place - absence de contrôle en cours de formation - elle suit les modalités de l'épreuve terminale de LV1.

**Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte**

-----

On veillera à répartir les CCF sur les 2 années de formation et de recourir dans le CCF d'une manière équilibrée aux modalités écrites, orales ou pratiques sans en privilégier abusivement aucune.

Chargé de Sous-direction

Alain SOPENA